

NETTOYEUSE OU NETTOYEUR
POSTE TEMPORAIRE – TEMPS PLEIN
Concours interne – SCFP20-11

Lieu de travail principal : École secondaire Franco-Niagara, Welland

Date prévue d'entrée en fonction : Dès que possible

Durée prévue du poste : Indéterminée

Nombre d'heures par jour : 8 h

Horaire de travail : 14 h 30 à 22 h 30

Taux horaire : 16,77 \$ (probation), 17,70 \$ (après probation)

Les conditions de travail sont régies par la convention collective en vigueur du SCFP

Responsabilités principales :

- ◆ Exécuter les tâches de nettoyage des édifices et assurer la sécurité des lieux.

Exigences du poste :

- ◆ Minimum d'un (1) an d'expérience en entretien ou nettoyage
- ◆ Excellente connaissance des produits et de l'équipement de nettoyage ainsi que des procédures d'utilisation connexes
- ◆ Avoir reçu la formation relative au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- ◆ Répondre aux exigences physiques du poste (par exemple, soulever un poids allant jusqu'à 15 kg ou manipuler des objets pesant jusqu'à 35 kg, effectuer du travail à bout de bras ou accroupi, opérer des équipements d'entretien de nettoyage commerciaux, etc.) - le Conseil se réserve le droit d'exiger un certificat médical
- ◆ Être ponctuel, précis, efficace
- ◆ Avoir l'esprit de collaboration
- ◆ Bonne connaissance du français oral et écrit
- ◆ Bonne connaissance de l'anglais oral et écrit
- ◆ Capacité de remplir des formulaires de réquisition et d'autres formulaires connexes dans les deux langues officielles.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre de présentation avec leur curriculum vitae **en français, avant 16 h le 28 janvier 2020** au Secteur des ressources humaines (recrutement), Conseil scolaire Viamonde, par courriel à demandemploi@csviamonde.ca en mentionnant **le numéro du concours dans l'objet du courriel**.

Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées. Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

En vertu des Règlements de l'Ontario 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

Tout candidat doit détenir un statut légal permettant de travailler au Canada avant de poser sa candidature.